

OD/MP

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 10 JANVIER 2013**

Date de convocation : le 3 janvier 2013

Le jeudi 10 janvier 2013 à 18 H 00, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal, sous la présidence de Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente.

I) ETAIENT PRESENTS

A) les délégués titulaires dont les noms suivent

Mairie de BAS EN BASSET
Joseph CHAPUIS
Jacques MADELRIEU

Mairie de BEAUZAC
Jean PRORIOL

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Colette CHAMBONNET-ROCHER
Robert VALOUR

Mairie des VILLETES
Jeannine COLOMBET
Louis SIMMONET

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Guy VEROT

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Alain MARQUET
Alain BONNEFOY
Louis PERRIN
Jean FOUILLOUX

B) les délégués suppléants dont les noms suivent

SIAEP du Haut-Forez
Jean-Luc CHOUVELON (avec voix délibérative en l'absence de Jean FOUILLOUX)

C) Participaient également à la réunion

Olivier DUBOEUF Secrétaire du syndicat
Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE

Marlène PETIT Secrétaire du syndicat

Eric CHEVALIER Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon

Vincent DESVIGNES Assistant à maîtrise d'ouvrage

II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Dominique FREYSSENET

Mairie de BEAUZAC
Marc MILLION

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Michel ROBIN
Jean FOUILLOUX
Iwan MAYET

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse M. MILLION de Beauzac, M. FREYSSENET de Sainte-Sigolène, M. ROBIN, M. FOUILLOUX, M. Iwan MAYET du SIAEP du Haut-Foréz, M. PAULET, trésorier, qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

Elle soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 11 octobre dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 11 votants.

Madame Jeannine COLOMBET est désignée comme secrétaire de séance.

1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CONDUITE FORCEE DU LIGNON POUR SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE DEPUIS LES INSTALLATIONS DU SYMPAE.

Madame la Présidente rappelle que lors du dernier comité syndical, il avait été approuvé à l'unanimité la convention de partenariat financier entre le SYMPAE et la commune d'Aurec sur Loire concernant la réalisation d'une interconnexion entre le réservoir de la Borie et la conduite forcée du Lignon pour sécuriser l'alimentation en eau de la commune d'Aurec sur Loire depuis les installations du SYMPAE. Cette convention avait été adoptée sous réserve que la ville de Saint Etienne ait accepté le protocole de mise en œuvre.

Madame la Présidente explique que la ville de Saint Etienne a donné en novembre par écrit son accord de principe et une convention de mise à disposition de la conduite forcée du Lignon a été élaborée avec les diverses parties prenantes (SYMPAE, commune d'Aurec sur Loire, Stéphanoise des eaux et la ville de Saint Etienne). Cette convention a été adoptée en décembre par la commune d'Aurec sur Loire. Elle sera présentée lors de la prochaine séance du conseil municipal de Saint Etienne début février. Il convient aujourd'hui que le SYMPAE adopte lui aussi cette convention.

Arrivée de Monsieur Joseph CHAPUIS à 18 h 10.

Madame la Présidente donne ensuite la parole à Monsieur DESVIGNES, assistant à maîtrise d'ouvrage, pour faire le point sur l'opération.

Monsieur Vincent DESVIGNES explique que la solution retenue a pour principe d'utiliser l'alimentation de secours du SYMPAE pour alimenter le réservoir d'eau brute de la Borie puis d'emprunter, en sens inverse de l'actuel, la conduite fonte existante de diamètre 350 servant actuellement de prise d'eau pour le SYMPAE afin d'alimenter la conduite forcée du Lignon pour fournir de l'eau brute à Aurec sur Loire au point de livraison actuel.

La phase d'essai devrait se dérouler au printemps 2013, pour permettre de s'assurer du bon fonctionnement de l'alimentation en eau brute de la commune d'Aurec sur Loire. Le protocole de cet essai qui permettra aussi d'alimenter le Syndicat des Eaux de la Semène est prévu dans la convention avec la ville de Saint Etienne. Lors de cet essai, d'une durée de 48h, qui nécessite des manœuvres des vannes durant une demi-journée, l'alimentation de la conduite forcée par l'eau du Lignon sera interrompue avant Monistrol sur Loire. Les communes de la Loire solliciteront leurs autres ressources. Par contre le SYMPAE alimentera aussi en eau brute le Syndicat des Eaux de la Semène.

Monsieur Joseph CHAPUIS demande quelle est la date fixée pour les travaux du canal de Vendets.

Madame la Présidente répond que les travaux devraient être effectués courant le 1^{er} trimestre 2014.

En ce qui concerne la qualité de l'eau envoyée dans la conduite forcée, l'Agence Régionale de Santé de la Loire nous a demandé de leur fournir les analyses de l'eau de la Loire, ce qui a été fait.

Monsieur Vincent DESVIGNES précise que l'intervention de la Stéphanoise des Eaux relative à la manipulation des deux vannes (fermeture puis réouverture à l'issue de la mise en œuvre de la solution de secours en cas de travaux programmés) et le relevé des compteurs que ce soit en cas d'urgence, pour la campagne d'essais ou pour des travaux programmés, est au prix forfaitaire (870 euros HT par intervention).

Le comité syndical accepte à l'unanimité la convention de mise à disposition de la conduite forcée du Lignon pour sécurisation de l'alimentation en eau de la commune d'Aurec sur Loire depuis les installations du SYMPAE.

Madame la Présidente informe que compte tenu de l'accord de principe de la ville de Saint Etienne donné en novembre, la consultation a été lancée pour la réalisation des travaux pour ne pas prendre de retard par rapport aux travaux de la ressource de secours avec lesquels ils doivent être coordonnés. La date de remise des offres était le 20 décembre 2012.

Quatre entreprises ont répondu à la consultation : SADE, LESCHEL ET MILLET, SOGEA, et ROCHE.

Monsieur Vincent DESVIGNES rajoute que ces travaux se feront essentiellement dans le réservoir de la Borie. Il détaille les offres des entreprises retenues avec le montant des travaux, le volet technique et le délai de réalisation pour chacune.

Il ajoute que l'entreprise ROCHE a obtenu la meilleure note, cette entreprise est bien connue au niveau du Syndicat des Eaux Loire Lignon.

Monsieur Joseph CHAPUIS confirme que l'entreprise ROCHE travaille régulièrement pour le Syndicat des Eaux Loire Lignon.

Madame la Présidente propose de retenir l'entreprise ROCHE pour un montant de 20 472 € HT.

Le comité syndical approuve cette décision à l'unanimité.

2. POINT SUR LA DEFENSE INCENDIE SUR LA ZONE D'ACTIVITE DE LA BORIE

Madame la Présidente rappelle que la défense incendie de la Borie est actuellement assurée par une colonne sèche constituée de 4 poteaux incendie et raccordée sur la conduite Ø 350mm qui alimente en eau brute du Lignon la station de traitement d'eau potable. Le débit incendie requis pour cette installation est de 240m³/h pendant 4 heures, il n'est atteint que par un délestage de l'UTEP actionné par un coup de poing.

En cas d'indisponibilité de l'eau brute du Lignon (maintenance programmée ou aléas de fonctionnement), la mise en œuvre de la ressource de secours Loire du SYMPAE entraîne la coupure de la défense incendie de la zone de la Borie.

Une consultation en vue de désigner un bureau d'études pour étudier la modification du mode d'alimentation de la colonne sèche, afin de sécuriser le débit et de garantir la défense incendie quelle que soit l'origine de l'eau brute a été organisée en juillet. A l'issue de cette consultation, le cabinet PVI a été retenu pour conduire cette étude.

Arrivée de Monsieur Guy VEROT à 18 h 25.

Monsieur Vincent DESVIGNES explique que l'objectif de l'opération est d'assurer la défense incendie quelle que soit la situation (normale, secours Loire, phases d'essais de la ressource de secours), avec un débit de 240 m³/h pendant 4 heures soit 60 m³/h par poteau. La solution retenue est de déplacer de la zone de défense incendie (poteaux incendie & d'aspiration) en contrebas du réservoir de la Borie. Il faudrait réaliser un piquage sur la conduite d'amenée de l'eau brute du Lignon (qui sert également en alimentation de secours) afin d'alimenter les 4 colonnes sèches qui seraient déplacées en aval du réservoir. La colonne humide serait alimentée par cette colonne sèche à l'aide de 2 groupes motopompes qui refouleraient les 240 m³/h pendant 4 heures requis par le SDIS.

Monsieur Desvignes précise que cette solution ne permet pas à l'UTEP d'être complètement indépendante. Son fonctionnement n'est plus totalement interrompu comme maintenant mais la production d'eau potable est quand même limitée lorsque les pompiers utiliseront la défense incendie.

Monsieur Joseph CHAPUIS demande quel est le coût de l'opération.

Monsieur Vincent DESVIGNES répond que le coût prévisionnel est estimé à 72 200 € HT. La consultation devra être lancée dans les jours qui suivent pour que la défense incendie soit opérationnelle en même temps que la ressource de secours.

Madame la Présidente précise qu'une réunion a été organisée avec le SDIS de la Haute-Loire pour connaître son avis sur le projet. Des ajustements ont été effectués suite aux remarques formulées par les pompiers. Elle rajoute que ces travaux nécessiteront une convention entre la commune et le SYMPAE.

Monsieur Robert VALOUR demande si on peut éviter le coup de poing à la station afin d'éviter la coupure d'eau.

Une autre solution pourrait éviter cette situation mais oblige d'intervenir au niveau des réservoirs de la Borie. Madame la Présidente répond qu'il ne peut pas être envisagé de percer le réservoir car ce dernier a été rénové en parallèle de la construction de l'UTEP et son étanchéité refaite), d'autre part la tuyauterie en pied du réservoir d'eau brute est dense, il pourrait être compliqué de rajouter un tuyau.

Monsieur Vincent DESVIGNES va vérifier si cette solution est envisageable en utilisant des réservations existantes. Le comité syndical approuve la mise en œuvre de cette solution permettant à l'UTEP de fonctionner en même temps que la défense incendie.

Monsieur Vincent DESVIGNES ajoute que la durée des travaux est estimée à 3 semaines.

Madame la Présidente sollicite l'assemblée pour décider de la répartition du coût entre la commune et le SYMPAE.

Monsieur Alain MARQUET propose une répartition, 40 % commune de Monistrol sur Loire et 60 % SYMPAE sur la totalité.

Après discussion, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la répartition suivante, 50% commune de Monistrol sur Loire et 50% SYMPAE.

Madame la Présidente expose qu'un projet de convention entre la ville de Monistrol sur Loire et le SYMPAE sera présenté au prochain comité syndical, et rajoute que le SYMPAE reste maître d'ouvrage de l'opération.

3. POINT SUR LES TRAVAUX DE RESSOURCE DE SECOURS

Madame la Présidente et Monsieur Vincent DESVIGNES font le point sur les travaux en cours :

- Concernant le lot n°1, le taux d'avancement est de 80%, mais le forage dirigé sous la Loire n'est toujours pas réalisé pour des considérations techniques (analyses de matériaux) qui auraient pu et dû être anticipées. Le démarrage des travaux était prévu à la mi-septembre 2012. La période de réalisation devrait être février 2013.
- Concernant le lot n° 2, les travaux sont avancés à 55 %, le gros œuvre est réalisé et le bâtiment est hors d'eau.
- Concernant le lot n° 3, les travaux sont avancés seulement à 10 %, les travaux de terrassements à Confolent ont été réalisés mais il y a eu un problème de calage altimétrique de la conduite d'aspiration par rapport au niveau d'eau de la Loire. Pour permettre de continuer les travaux, un complément de mission a été confié au Bureau d'études BE-IE pour

le calage altimétrique du plus bas niveau de la Loire. Le terrassement doit être approfondi pour permettre la construction de la chambre. En concertation avec le Maître d'œuvre et l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage, le SYMPAE a adressé un courrier à l'entreprise SOGEA suite aux décalages permanents d'exécution, et des problèmes éventuels (dégâts ou retard) que pourraient provoquer les crues du fleuve. En effet depuis début décembre, les travaux de terrassement auraient dû être terminés mais à ce jour ils ne l'ont toujours pas été.

Départ de Monsieur Vincent DESVIGNES à 19 h 15.

Monsieur Olivier DUBOEUF expose la situation financière des travaux, l'opération a été réglée à hauteur de 60 %, 40 % restent à payer sur le prochain trimestre. Comme il a été atteint un taux de réalisation de 50% de l'opération, la deuxième part de l'avance de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne va pouvoir être sollicitée.

Les subventions perçues couvrent 57.8% du coût de l'opération supportée du fait du versement de 50% de l'avance consentie par l'agence de l'eau. Si l'on prend en compte l'emprunt sollicité en 2008 (capital restant dû : 729 000 €), il reste une marge de 158 000 € pour couvrir les dépenses à venir sur l'opération.

4. AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013

Conformément à l'article L-1612-1 du Code général des collectivités territoriales, la limite budgétaire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement se situe à 573 593.40 € soit 25% des crédits d'investissement 2012 diminués de l'annuité en capital de la dette.

Au regard des projets nouveaux d'investissement, il convient d'ouvrir par anticipation les crédits suivants :

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	10 000
23	Immobilisations en cours	104 000
		124 000

Les crédits seront affectés comme suit :

Interconnexion Aurec sur Loire		HT
Estimation travaux		23 500 €
Maitrise d'œuvre	13%	3 055 €
Divers, imprévus	5%	1 175 €
Total		27 730 €
Modification de la défense incendie		
Estimation travaux		66 120 €
Maitrise d'œuvre (projet)		3 500 €
Maitrise d'œuvre (suivi)	5%	3 306 €
Divers, imprévus	5%	3 306 €
Total		76 232 €
Total chapitre 23		103 962 €
arrondi		104 000 €
Chapitre 21 dépenses imprévues		10 000 €

Il est précisé que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

5. POINT SUR L'ETUDE D'UNE FILIERE DE TRAITEMENT PAR CHLORURE FERRIQUE

Madame la Présidente présente la visite réalisée à la station de Rive de Gier qui utilise le chlorure ferrique. Le traitement est beaucoup plus fin à ajuster. Au niveau technique, le PH est beaucoup plus acide, et il faut savoir si à l'UTEP la soude peut remonter ce PH au niveau de la norme eau potable.

Monsieur Louis SIMMONET demande quel est l'intérêt de passer au chlorure ferrique.

Madame la Présidente répond que cette solution permet de résoudre le COT (carbone organique total) pour lequel l'UTEP n'a pas toujours des résultats conformes (léger dépassement – en moyenne 2,2 mg/l - de la référence de qualité qui est-elle de 2 mg/l). Le chlorure ferrique permet aussi de régler le problème de l'aluminium. En sortie de l'UTEP, la référence de qualité de ce paramètre est respectée mais on observe sur les réseaux de Monistrol sur Loire et aussi de Sainte Sigolène des dépassements de cette référence. Il est par contre nécessaire de faire des essais pour mettre en place ce changement de réactif et il faut demander l'accord à l'ARS 43.

Monsieur Florent BOSCH continue les investigations sur ce coagulant (résistance de la tuyauterie inox, des résines, des joints compte tenu de l'acidité du chlorure ferrique, nettoyage du filtre UV si problème de coloration, etc...).

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 50.

La Présidente,


Colette CHAMBONNET-ROCHER

S.Y.M.P.A.E
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

